



Contrat d'inscription aux cours de dessin et illustration

Informations de l'enfant

Nom

Prénom Age.....

Particularité de santé à connaître

Informations des parents

Nom Prénom

Numéro de téléphone

Adresse

Adresse e-mail

Paie ment (cochez la durée et si le paie ment sera mensuel ou en une fois)

Durée		Paie ment mensuel ☐	Paie ment un une fois ☐
Cours à l'unité	☐	40.- le cours	-
3 mois (12 cours)	☐	35.- le cours	-
6 mois (24 cours)	☐	30.- le cours	620.-
1 année scolaire	☐	25.- le cours	1000.-

Et règlement

En espèce ☐

versement sur le compte ☐

twint ☐

Facture ☐

Informations pour les versements

Civilité

Madame

Prénom

Maika

Rue / N°

Rue de la Côte 18

Pays

Suisse

Téléphone

+41 76 805 23 95

Nom

Mehi

NPA / Localité

2400 Le Locle

Date de naissance

26.06.1995

Numéro de compte (IBAN)

CH23 8080 8003 1308 9187 3

Règlement (à lire !)

Paielement

En remplissant ce formulaire, la personne s'engage à régler le montant dû.

Si le choix du paiement est « en une fois », il devra être réglé au maximum durant le premier mois.

Chaque durée d'engagement est exprimée en mois et non en nombre de cours. Si un cours n'a pas lieu pour raison de vacances ou jours férié, il est tout de même comptabilisé. Si le cours est annulé car une raison impérative m'empêche de le donner, alors, il est dû et reporté. Le paiement en une fois est disponible uniquement pour les durées d'engagement de 6 et 12 mois.

Si le choix de paiement est mensuel, le paiement est dû à chaque fin de mois, au maximum le dernier jour du mois concerné (exemple : le 31 mai sera réglé le montant dû pour les cours du mois de mai). Il faut alors à la fin de chaque mois, compter le nombre de cours qui ont été donnés et multiplier par le tarif relatif à la durée d'engagement choisi. (Exemple : si la durée d'engagement est de 3 mois et qu'il y a eu 3 cours ce mois-ci le montant dû est de $35 \times 3 = 105$.-)

Attention : certains mois comportent 3 mercredi, d'autres en comportent 5 !

Si pour une raison particulière le 31 ne convient pas (salaire reçu le 1^{er} par exemple), merci de m'en informer ! Je suis conciliante tant qu'on me communique les informations.

Si le choix est cours à l'unité, il n'y a aucun engagement sur la durée et le cours est réglé fois par fois.

Cours

Les cours de dessin et d'illustration durent 2 heures.

Réduction

Si un deuxième enfant d'une même famille est inscrit, il profite d'un rabais de 20%.

Engagement

Pour les engagements de 3 et 6 mois, il faut compter soit 12 soit 24 cours effectifs. Les vacances ne sont pas comptées. Les absences excusées ne sont pas comptées dans l'engagement. Les absences non excusées si.

Un enfant qui s'engage pour 3, 6 ou 12 mois, se doit de participer aux cours (pour les exceptions, voir le chapitre absence). Si l'enfant souhaite arrêter les cours, le montant de l'engagement reste dû. La durée d'engagement est absolue, les cours devront être payés jusqu'à la fin de celle-ci que l'enfant participe aux cours, ou non. C'est pourquoi j'ai mis en place des engagements de 3 et 6 mois.

Absences

Les cours sont dû que l'enfant y participe ou non. Partant de ce principe, il peut louper autant de cours qu'il le souhaite, le tarif dû reste inchangé. Les seules exceptions sont les cours que j'ai moi-



même annulés. Si un engagement sur plusieurs mois manque de souplesse, il existe toujours la possibilité sans engagement avec paiement au cours par cours.

L'engagement ne tient plus si l'enfant subit un accident grave ou a une raison médicale importante (hospitalisation longue, etc). Cela nécessite alors un certificat médical.

Si pour raison particulière je ne peux donner le cours, les parents seront prévenus via whatsapp le plus rapidement possible. Dans ce cas, le cours n'est évidemment pas dû.

Exclusion

Je me réserve le droit d'exclure un élève si son comportement me porte préjudice. Alors, l'engagement financier reste dû.

Vacances

Lors des vacances scolaires du canton de Neuchâtel, aucun cours n'a lieu. Idem pour les jours fériés. Il faut alors déduire du mois le montant de ce cours non-donné.

Retard de paiement

Si le montant n'est pas réglé le jour imparti, un premier rappel sera fait par message ou mail, puis un deuxième. Si au bout de 30 jours le paiement n'a pas été fait, les personnes engagées encourent le risque de frais supplémentaire. Après 40 jours, l'enfant sera exclu du cours, le montant et les frais seront dus et les personnes engagées seront poursuivies juridiquement.

Droit à l'image

Sauf avis contraire écrit préalablement, les représentants légaux de l'enfant acceptent que des photos soient prises lors du cours pour agrémenter le site internet ou la publicité.

Lieu et date signature